

ATL - Plan action 2016-2017

Objectifs prioritaires annuels de la CCA :

Indiquez ici les objectifs prioritaires que la CCA définit en début d'année académique afin de mettre en œuvre et de développer le programme CLE tant qualitativement que quantitativement.

1	Poursuite des actions récurrentes
2	Réalisation d'un outil d'information spécifique à l'Accueil Temps Libre de Saint-Josse-ten-Noode
3	Développement de nouvelles actions et projets ponctuels
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
...	

Commentaire libre

Espace permettant à la CCA d'explicitier le rapport entre les objectifs prioritaires annuels qu'elle s'est fixés et le programme CLE de la commune.

Afin de pouvoir réaliser toutes les actions listées ci-dessous, la coordination ATL souhaite vivement l'engagement d'une personne à mi-temps permettant d'épauler la coordinatrice ATL dans le suivi administratif.

Plan d'action annuel de la coordination :

N°	Actions concrètes à réaliser	Axe de coordination	En rapport avec l'analyse des besoins, quel aspect de l'amélioration de l'accueil a été principalement développé par l'action	Objectif prioritaire que l'action vise à réaliser (ici reprendre numéro de l'objectif prioritaire (cf. ci-dessus).	Commentaires libres
1	Organiser les formations des accueillants scolaires	Mission(s) spécifique(s) éventuellement prévues par la convention entre la commune et l'ONE : à préciser dans les commentaires.	Formation du personnel		Dans la convention signée entre la Commune et l'ONE, deux missions spécifiques sont confiées à la coordination ATL dont celle de suivre et organiser la formation des accueillants scolaires.
2	Effectuer des entretiens d'évaluation avec chaque accueillant scolaire afin de définir des plans de formations personnalisés	Mission(s) spécifique(s) éventuellement prévues par la convention entre la commune et l'ONE : à préciser dans les commentaires.	Formation du personnel		Dans la convention signée entre la Commune et l'ONE, deux missions spécifiques sont confiées à la coordination ATL dont celle de suivre et organiser la formation des accueillants scolaires.

3	Organiser le remplacement des accueillants scolaires lorsqu'ils sont en formation	Mission(s) spécifique(s) éventuellement prévues par la convention entre la commune et l'ONE : à préciser dans les commentaires.	Qualité des services		Cette action est le prolongement de l'action n°1 mentionnée dans la convention signée entre la Commune et l'ONE (suivre et organiser la formation des accueillants scolaires). Nous avons défini cette action comme permettant de développer la qualité des services car elle permet d'avoir un nombre stable de personnes accueillant les enfants malgré les absences pour formation.
4	Développer le nombre de projets d'accueil	Accompagnement du développement de la qualité	Qualité des services		Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
5	Organisation de réunions : CCA, Réseau EDD, accueillants scolaires, ...	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs		Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
6	Mettre à jour le site internet régional « Bruxelles Temps Libre »	Mise en œuvre de la coordination	Information des parents		Cette action rejoint les objectifs prioritaires n°1 et 5 du Programme CLE à savoir l'information concernant le secteur ATL et l'amélioration de l'accès aux activités.
7	Réaliser la brochure des activités d'été 2017	Mise en œuvre de la coordination	Information des parents		Cette action rejoint les objectifs prioritaires n°1 et 5 du Programme CLE à savoir l'information concernant le secteur ATL et l'amélioration de l'accès aux activités.
8	Encadrer les accueillants scolaires lors des congés scolaires et des plaines de vacances	Accompagnement du développement de la qualité	Qualité des services		Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°3 du Programme CLE à savoir la formation et la valorisation des acteurs de terrain.
9	Créer un outil d'information spécifique à l'ATL permettant la transmission plus aisée d'information entre les différents opérateurs.	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs		Cette action rejoint l'objectif n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
10	Informier davantage les associations partenaires des ressources disponibles auprès de la Coordination ATL	Accompagnement du développement de la qualité	Matériel		Cette action sera réalisable à partir du moment où un outil d'information spécifique à l'ATL sera créé. Ainsi, cette action rejoindra l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
11	Gérer la ludothèque de la Coordination ATL	Accompagnement du développement de la qualité	Matériel		Cette action sera réalisable à partir du moment où un outil d'information spécifique à l'ATL sera créé. Ainsi, cette action rejoindra l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
12	Effectuer des « appels » afin d'obtenir du matériel	Accompagnement du développement de la qualité	Matériel		Cette action sera réalisable à partir du moment où un outil d'information spécifique à l'ATL sera créé. En effet, l'information pourra plus facilement être transmise auprès de et entre tous les partenaires. Ainsi, cette action rejoindra l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.
13	Effectuer le suivi du projet « Apprendre en jouant »	Accompagnement du développement de la qualité	Potentiel d'activité (catégorie)		Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°4 du Programme CLE à savoir le développement de partenariats en vue de créer de nouvelles offres d'accueil.
14	Effectuer le suivi administratif du partenariat entre le Département Enseignement et l'asbl Schola ULB au niveau du Tutorat primaire	Développement du secteur de l'accueil des enfants principalement de 2,5 ans à 12 ans sur le territoire de la commune	Coordination et partenariat entre opérateurs		Cette action rejoint les objectifs prioritaires n°2 et 4 du Programme CLE à savoir le renforcement du soutien scolaire et le développement de partenariats en vue de créer de nouvelles offres d'accueil.

15	Étudier la possibilité d'élargir le principe de partenariat avec l'asbl Schola ULB avec les associations de soutien scolaire de Saint-Josse	Accompagnement du développement de la qualité	Coordination et partenariat entre opérateurs	Cette action rejoint les objectifs prioritaires n°2 et 4 du Programme CLE à savoir le renforcement du soutien scolaire et le développement de partenariats en vue de créer de nouvelles offres d'accueil.	3
16	Organiser des rencontres entre partenaires sur différentes thématiques, notamment celle du soutien scolaire	Accompagnement du développement de la qualité	Coordination et partenariat entre opérateurs	Cette action rejoint les objectifs prioritaires n°2 et 4 du Programme CLE à savoir le renforcement du soutien scolaire et le développement de partenariats en vue de créer de nouvelles offres d'accueil.	1
17	Promotion de la mallette pédagogique du musée Charlier auprès des partenaires du Programme CLE	Développement du secteur de l'accueil des enfants principalement de 2,5 ans à 12 ans sur le territoire de la commune	Coordination et partenariat entre opérateurs	Cette action sera réalisable à partir du moment où un outil d'information spécifique à l'ATL sera créé. En effet, l'information pourra plus facilement être transmise auprès de tous les partenaires. Ainsi, cette action rejoindra l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.	1
18	Réaliser un planning annuel fixant les modalités d'organisation des garderies organisées lors des congés scolaires	Mise en œuvre de la coordination	Qualité des services	Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°3 du Programme CLE à savoir la formation et la valorisation des acteurs de terrain.	1
19	Réaliser le suivi des dossiers des accueillants scolaires	Accompagnement du développement de la qualité	Taux d'encadrement	Cette action rejoint l'objectif prioritaire n°3 du Programme CLE à savoir la formation et la valorisation des acteurs de terrain.	1
20	Mettre à jour le référentiel d'activités	Accompagnement du développement de la qualité	Matériel	Cette action sera réalisable à partir du moment où un outil d'information spécifique à l'ATL sera créé. En effet, l'information pourra plus facilement être transmise auprès de et entre tous les partenaires. Ainsi, cette action rejoindra l'objectif prioritaire n°1 du Programme CLE à savoir la promotion et l'information concernant le secteur de l'ATL.	1
21	Désigner un coordinateur extrascolaire	Accompagnement du développement de la qualité	Qualité des services	La désignation d'un coordinateur extrascolaire permettra un certain développement de la qualité des services au niveau de l'accueil extrascolaire des établissements scolaires fondamentaux communaux. En effet, le coordinateur extrascolaire aura notamment pour mission d'être sur le terrain afin d'accompagner les équipes dans leur organisation de l'accueil des enfants.	3
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
...					
N°	Actions complémentaires au plan d'action initial	Axe de coordination	En rapport avec l'analyse des besoins, quel aspect de l'amélioration de l'accueil a été principalement développé par l'action	Objetif prioritaire que l'action vise à réaliser (ici reprendre numéro de l'objectif prioritaire (cf. ci-dessus).	Commentaires libres